

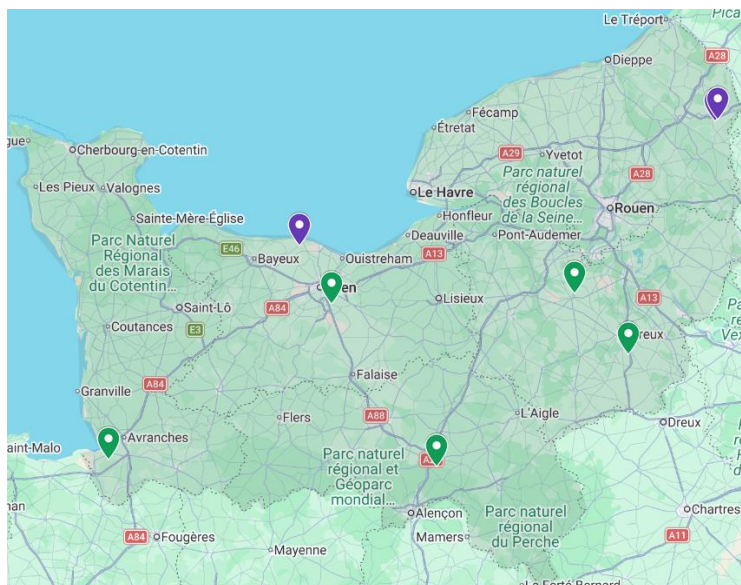
BSV protéagineux n°1 le 25 mars 2026 (semaine 13)

### L'essentiel de la semaine

Le réseau se met en place à mesure que les pois et féveroles lèvent. Surveillez dès l'émergence l'activité des thrips (pois uniquement) et sitones.

### Le réseau d'observation

Actuellement, **5 parcelles de pois de printemps** et **3 parcelles de féveroles de printemps** sont suivies dans le réseau. D'autres parcelles devraient s'ajouter prochainement.



#### Animatrice référente

Solana VERA  
TERRES INOVIA  
07 61 82 30 33  
s.vera@terresinovia.fr

#### Animatrice suppléante

Agathe PENANT  
TERRES INOVIA  
05.46.07.38.29  
a.penant@terresinovia.fr

#### Directeur de la publication

Sébastien WINDSOR  
Président des Chambres  
d'agriculture de Normandie

BSV consultable sur les sites  
de la DRAAF, des Chambres  
d'agriculture et des partenaires  
du programme

#### A consulter sur

[normandie.chambres-agriculture.fr](http://normandie.chambres-agriculture.fr)

Action de la Stratégie Écophyto 2030  
pilotee par les ministères chargés de  
l'Agriculture, de l'Environnement, de  
la Santé et de la Recherche, avec le  
soutien financier de l'Office Français  
de la Biodiversité

Financé dans le cadre  
de la stratégie **écophyto**



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

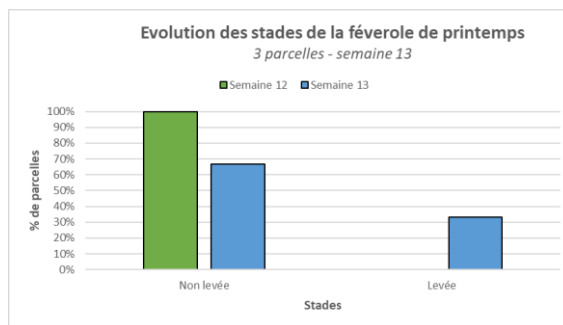
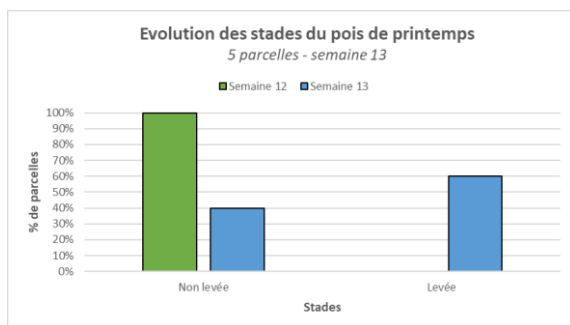


Avec le soutien financier de



## Stades

Les parcelles semées tôt ou dans des sols réchauffant vite, sont levées. Les autres parcelles sont en cours de levée. Pour rappel, le contexte de forte pluviométrie de février ont retarder les semis qui se sont essentiellement déroulé début à mi-mars selon la vitesse de ressuyage des parcelles.



## Thrips du lin et des céréales (*Thrips angusticeps*)

### Description

Le thrips est un insecte minuscule de 1 mm brun foncé et de forme allongée, difficilement observable directement sur les plantes. Il est actif dès que la température atteint les 7-8°C. Il pique les plantes pour se nourrir et injecte alors une salive toxique, provoquant des réactions physiologiques tels que le nanisme des plantes, la crispation des feuilles avec des taches jaunes et brunes et développant de nombreuses ramifications. La nuisibilité des thrips est accentuée si la plante est jeune et peu poussante.

Les pois de printemps, les lupins et les lentilles sont concernés par cet insecte, cependant la nuisibilité est faible à nulle sur les féveroles et le pois d'hiver.

**Une astuce pour l'observation :** les thrips étant très petits, il est recommandé pour les dénombrer de prélever des plantes en les mettant dans un **sac transparent** laissé au soleil. Au bout d'une dizaine de minutes, les thrips vont s'agglutiner sur la paroi du sac, permettant de relever leur nombre par rapport au nombre de plantes dans le sac.

### Observations

Les 3 parcelles de pois levés ont fait l'objet d'un suivi. 2 des parcelles présentent des thrips. L'une de ces parcelles atteint le seuil de nuisibilité.

### Période de risque et seuil de nuisibilité

La surveillance se fait de la levée au stade 6 feuilles des pois de printemps. **Le seuil de nuisibilité est de 1 thrips par plante en moyenne.**

La nuisibilité est accentuée ou non selon la vigueur de croissance des pois, une faible vigueur augmente le risque de nuisibilité de l'insecte.

Il n'a jamais été observé de dégâts de thrips en **pois d'hiver ou féveroles.**

### Risque Thrips



Thrips du pois

## Période de risque et seuil de nuisibilité

La surveillance se fait de la levée au stade 6 feuilles des pois de printemps. **Le seuil de nuisibilité est de 1 thrips par plante en moyenne.**

## Analyse du risque

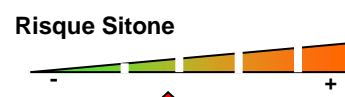
**Le risque est moyen.** Celui-ci est à évaluer à l'échelle des parcelles selon les conditions climatiques (températures notamment) à venir et la vigueur des plantes constatée (variable selon la qualité de l'implantation et l'origine de la semence, les graines de fermes étant souvent moins vigoureuses).

## Leviers agronomiques et alternatifs

La gestion du risque thrips passe avant tout par des cultures bien implantées, capables de rapidement se développer en début de cycle. L'absence de croûte de battance la bonne porosité du lit de semence ou encore l'utilisation de semences certifiées sont des gages d'amélioration de la vigueur de la plante, permettant de limiter sa sensibilité aux thrips.

## Le sitone (*Sitona lineatus*)

### Description



Les sitones sont des charançons de grande taille, de couleur gris verdâtre à brun-rouge. Actifs à partir de 12°C, leur présence dans les parcelles se traduit par des encoches semi-circulaires sur le bord des feuilles qui présentent alors un aspect dentelé. **Cette activité d'alimentation n'est pas nuisible. En revanche, les larves le sont en détruisant les nodosités** compromettant l'alimentation en azote des légumineuses.



*Sitona adulte - Encoches sur feuilles - Larve de sitone dans nodosité*

## Observations

Actuellement, les parcelles suivies n'ayant pas déployé leurs premières feuilles, il est encore tôt pour évaluer le risque. Pour le moment, aucune activité d'alimentation n'a été relevée dans les parcelles levées.

Hors réseau, de nombreuses encoches sont observées sur les féveroles et les pois d'hiver, ce qui laisse présager une activité importante du sitone.

**Une astuce pour l'observation :** Malgré sa taille imposante, cet insecte sait rester discret et se cache régulièrement. Afin d'évaluer sa présence, on l'observe indirectement en dénombrant les encoches d'alimentation sur les feuilles. La présence d'encoche sur les dernières feuilles émises révèle une activité récente.

## Période de risque et seuil de nuisibilité

**La période de risque** s'étale de la levée au stade 6 feuilles pour les pois et féveroles de printemps. On estime que passé ce stade, la phase de ponte est passée.

Pour les pois d'hiver, cette période de risque va de la sortie d'hiver à 10 feuilles.

**Seuil pois de printemps :** Le seuil est de 5 à 10 encoches sur le dernier étage foliaire.

**Seuil féverole de printemps :** Le risque est atteint lorsque toutes les feuilles présentent des encoches


## Analyse de risque

**Le risque est faible mais peut rapidement évoluer** au regard de l'activité de l'insecte signalé précocement dans les parcelles hors réseau en protéagineux d'hiver. Le fort redoux début mars semble avoir relancé plus tôt que prévu le cycle des sitones.

## Leviers agronomiques et alternatifs

La gestion du risque sitone passe avant tout par des cultures bien implantées et enracinées, capables de produire de nombreuses nodosités réparties sur l'ensemble des racines, limitant les effets d'agglutination et permettant de compenser les quelques pertes de nodosités provoquées par le ravageur.

## Mesures prophylactiques

	<p>Méthodes alternatives : Des produits de bio-contrôle existent</p> <p>Des produits de bio-contrôles existent. Vous pouvez consulter la dernière note de service DGAL/SDQSPV listant les produits de bio-contrôle en cliquant sur ce lien:</p> <p><a href="https://ecophytopic.fr/reglementation/protoger/liste-des-produits-de-biocontrrole">https://ecophytopic.fr/reglementation/protoger/liste-des-produits-de-biocontrrole</a></p>
-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Résistance aux produits phytosanitaires

Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de



Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>.

## Consultez les notes nationales Biodiversité

Cliquer sur les images



La réglementation a évolué en 2022, vous pouvez la retrouver en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Protection des pollinisateurs](#)

[Décision du conseil d'état du 26 avril 2024](#) : le pois (*Pisum sativum*) n'est plus reconnu comme culture non attractive. [L'arrêté abeille est donc applicable.](#)